• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je présume que le vice-premier ministre ne dit pas que les Canadiennes sont dissidentes tout simplement parce qu'elles expriment leurs opinions et veulent protéger leurs droits.

Je veux aussi demander au vice-premier ministre s'il sait que la constitution manitobaine oblige le gouvernement provincial à tenir des audiences publiques avant de signer un amendement constitutionnel. Le premier ministre a dit publiquement que sa province aura dix jours d'audiences et dix jours de débats. Comme M. McKenna l'a dit dans sa proposition, je pense que tous les Canadiens devraient avoir l'occasion d'examiner la résolution d'accompagnement.

Je demande au vice-premier ministre si son gouvernement donnera aux Canadiens autant de temps pour examiner cette résolution d'accompagnement qu'il a mis pour s'assurer que chaque famille canadienne reçoive la documentation sur la TPS. Je pense que la Constitution est importante pour le pays. J'aimerais que le gouvernement dise qu'il va déployer autant d'efforts pour expliquer la résolution d'accompagnement aux Canadiens.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si seulement le chef du Nouveau Parti démocratique n'essayait pas de fausser le sens de mes paroles: je n'ai pas dit que les femmes étaient dissidentes, je parlais des trois provinces qui ont adopté une autre ligne de conduite.

Quant à l'autre partie de la question, d'après ce que j'ai entendu à la conférence de presse aujourd'hui ainsi qu'à la Chambre, l'étude du comité a probablement été l'une des plus approfondies que nous ayons eues depuis long-temps au Canada. Sauf erreur, il a entendu 160 témoins. Le comité a tenu de vastes audiences publiques sur la question. Nous nous demandons maintenant quelle sera la réponse des provinces qui avaient décidé de ne pas appuyer la version originale de l'Accord du lac Meech.

Je suis mal placé pour imposer au Manitoba, au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve la démarche à suivre

## **Ouestions** orales

pour traiter de cette affaire. J'espère que ce n'est pas ce que la députée a laissé entendre dans sa question.

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés et porte sur le document intitulé: «Quelques réponses franches sur la taxe sur les produits et services et ce qu'elle signifie pour vous» que le gouvernement a fait parvenir aux contribuables.

On y explique aux consommateurs que lorsque ce nouveau régime sera en vigueur, le prix de beaucoup de produits manufacturés va baisser.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: Je trouve cela très intéressant, car le ministre des Finances a déjà dit que 76 p. 100 des produits de consommation subiront en fait une hausse moyenne lorsque la TPS sera en vigueur.

Comment le gouvernement et le ministre peuvent-ils justifier l'envoi de cette propagande trompeuse aux frais des contribuables?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, la question du député m'étonne un peu, car il est membre du Comité permanent de la consommation et des corporations et administration gouvernementale.

Ces deux dernières semaines, des représentants de Sears, Ford et GM ont comparu devant le comité et ont dit qu'ils transféreront aux Canadiens la réduction de la taxe de 13,5 p. 100 à 7 p. 100. Même le président de l'Association des consommateurs du Canada, M. Murray, a déclaré qu'il était satisfait de la façon dont le gouvernement avait agi dans cette situation.

Nous devons nous assurer que les Canadiens sont bien informés de la situation et disposent des faits, après quoi ils pourront prendre leurs propres décisions. Ils tireront certainement profit des changements apportés à la taxe que nous appliquerons au début de janvier.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement donne effective-